Cette demande acceptée, les terrains furent acquis et, grâce au concours de ses amis personnels, M. Langénieux réussit à former un capital de 800 000 francs. Les constructions commencèrent presque simultanément rue Saint-Maur et boulevard Richard-Lenoir. Après un an, 4 000 enfants les deux sexes entraient dans les classes.

« Puis, dit M. Villette, préoccupé des besoins de son troupeau au double point de vue moral et matériel, il songea à mettre ses fêtes de Paris en rapport avec ses enfants du quartier Popincourt.

« Afin d'atteindre ce but, il fallait attirer les premiers à Saint-Ambroise et les intéresser aux familles indigentes. Une œuvre merveilleuse, celle des Petits-Enfants de Marie, dans laquelle riches et pauvres trouvaient leur profit, réalisa cet idéal.

« M. le curé Langénieux réunit d'abord au presbytère douze petits enfants riches, amenés par leur mère des quartiers aristocratiques. Après leur avoir fait une instruction sur le catéchisme et sur la nécessité de l'aumône, il leur proposa d'adopter chacun un enfant pauvre de la paroisse, de venir le visiter chaque mois, le même jour. De son côté, M. le curé s'engageait à faire lui-même le catéchisme pendant une demi-heure aux jeunes protecteurs de ses pauvres.

« La proposition fut acceptée avec enthousiasme par les enfants et par les parents. Aussitôt, douze enfants indigents, portés sur les bras de leur mère, furent présentés à la réunion, adoptés et secourus séance tenante.

« En dès 1863, deux ans après sa fondation, l'œuvre comptait 200 protecteurs qui venaient régulièrement, au jour et à l'heure indiqués, apporter une offrande, des vêtements, des bons de nourriture, des jouets à autant de protégés. Œuvre merveilleuse, dont les bienfaits s'étendent encore, aujourd'hui, sur la paroisse Saint-Ambroise, qui place chaque enfant pauvre sous le patronage direct d'un enfant riche, et qui, mettant de bonne heure de jeunes âmes en contact avec la misère et la souffrance, leur apprend à les connaître et à les soulager.

« Les œuvres de bienfaisance établies par M. Langénieux à Saint-Ambroise furent nombreuses ; on lui doit : les œuvres dites du Pain du Vendredi et de le Doctrine chrétienne, le maison de retraite des vieillards, les fourneaux, la crèche, l'organisation de la maîtrise en vue des vocations sacerdotales, le patronage des jeunes ouvriers et la bibliothèque paroissiale. »

Lorsqu'il fut nommé à Saint-Augustin, la paroisse était à peine fondée et l'église était en construction.

M. Langénieux jugea promptement la situation et sut en tirer, en peu de temps, un merveilleux parti. Il hâta d'abord l'inauguration de le nouvelle église, fit bâtir un vaste presbytère pour loger les 20 prêtres qu'il appela pour l'aider dans son ministère. En 1869, il ouvrait le *Maison des œuvres* où se trouvaient réunis : crèche, asile des vieillards, fourneaux économiques, pharmacie, bibliothèque, vestiaire et patronage.

En même temps, sa parole attirait les fidèles au pied des autels ; de nombreux auditoires d'hommes se groupaient autour de sa chaire pour entendre ses éloquentes allocutions.

Pendant la guerre il transforma en ambulance son presbytère et ses écoles et rendit les plus signalés services.

Ayant échappé à grand'peine aux recherches des fédérés, il se dévoua après la Commune à soulager les souffrances, même de ceux qu'il savait avoir été ses ennemis acharnés.

Nul n'était, sur le voit, plus digne de l'épiscopat.

—o—

A Tarbes, il ne fit que passer. Dès le 24 décembre 1874, il était promu à l'archevêché de Reims, et il ne tarda pas à exercer son secondant non seulement sur ce diocèse, mais sur l'Eglise de France.

Le 7 juin 1886, il entrait comme cardinal-prêtre dans le Sacré Collège, avec le titre de Saint-Jean de la Porte Latine.

Devenu doyen des cardinaux français, il était entouré de l'affection la plus profonde de ses collègues dans l'épiscopat qui se faisaient un honneur de le suivre, toutes les fois que, d'accord avec son éminent collègue et ami, le cardinal de Paris, il faisait quelqu'un de ces actes qui étaient à la fois une lumière et un soulagement pour l'Eglise de France.

Rappelons la lettre par laquelle, adhérant en 1896 à une protestation du cardinal Guibert, il relevait avec force les attaques du ministre des Cultes à la tribune, et son énergique adresse du 20 juillet 1902 à M. Loubet à l'occasion de la persécution contre les religieuses.

On se souvient aussi, presque au terme de cette carrière féconde, de la lettre signée par le cardinal Richard et par lui, dans laquelle il montrait à M. Loubet les conséquences de la guerre religieuse et lui disait :

« Oui, nos cœurs saignent à ce spectacle, et nous nous demandons avec anxiété si vous vous souviendrez enfin, Monsieur le président, que vous devez égale protection à tous les Français et si, gardien de nos libertés et de nos droits, comme vous l'êtes de la dignité du pays, vous tenterez un effort pour arrêter cette nouvelle barbarie — car c'en est une — qui menace de tout asservir. »

—o—

Lorsque les fondateurs de la *Croix* furent frappés, le cardinal de Reims ne se demanda pas si son intervention pouvait avoir pour lui des conséquences graves : il télégraphia au P. Picard pour lui envoyer ses sympathies et ses bénédictions « l'heure « où il souffrait pour une cause qui intéressait toutes les Congrégations ».

Il présida comme légat du Pape le Congrès eucharistique de Jérusalem, et par sa majesté pleine de bonté, exerça, on peut le dire, un véritable prestige en cet Orient vers lequel le regard de Léon XIII se portait avec amour dans le désir qu'il avait de le ramener à l'unité. Si cette grande œuvre se consomme un jour, on pourra dire que le cardinal Langénieux en fut l'un des plus utiles ouvriers.

« Lors du dernier séjour des souverains russes en France, dit un de nos confrères, le cardinal-archevêque de Reims reçut le Tsar et la Tsarine dans sa cathédrale superbe. Pour eux, il fit observer le cérémonial de « la veille des sacres », et la visite du trésor s'accomplit comme aux siècles passés. Il parla au Tsar et à la Tsarine très bas, lorsqu'ils prirent congé. Et ces paroles devaient être empreintes d'une suprême courtoisie et d'un singulier parfum d'autrefois, car on vit Nicolas II s'agenouiller pour être béni et le Tsarine, émue et rougissante, redemander deux fois cette bénédiction, donnée d'un geste à la Rohan. »

En 1899, au Congrès eucharistique international de Lourdes, qu'il présidait de nouveau en qualité de légat du Pape, le cardinal prononça un magnifique discours qui demeurera dans la collection, riche du reste de ses œuvres oratoires.

Dans le diocèse de Reims il n'est pas d'œuvres pieuses ou sociales auxquelles le cardinal n'ait point donné sa haute protection. Il présida à l'édification de plusieurs églises et chapelles : la basilique de Sainte-Clotilde, reliquaire de la France, les églises Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Geneviève et la chapelle Saint-Benoît.

Citons encore la restauration de l'abbaye d'Igny et celle du prieuré de Binson où il aimait à aller résider l'été lorsque la charge archiépiscopale lui laissait quelques repos.

Il s'intéressait tout particulièrement aux œuvres de hommes. Parmi ces dernières mentionnons les pèlerinages ouvriers à Rome. Dernièrement encore, malgré l'état précaire de sa santé, il voulut assister à l'assemblée générale du Syndicat agricole de la Champagne, du Val-des-Bois. C'était au mois de mai.

—o—

Depuis quelque temps déjà, nos lecteurs le savent, la santé du cardinal donnait les plus vives inquiétudes, mais on espérait que Dieu épargnerait encore au diocèse de Reims et à la France un deuil si cruel.

Il y a deux mois, le prélat, se trouvant à Rome, fut atteint d'une bronchite. Cette maladie, étant donné le grand âge du patient, était menaçante. Les soins les plus énergiques et les plus attentifs ne purent avoir raison du mal.

Pie X aurait voulu aller le voir dès se chambre. « Ce n'est pas moi qui suis coupable, disait-il, c'est lui, c'est lui qui m'a enfermé ici. » On sait, en effet, que le cardinal avait eu, dans l'orientation du Concile et en particulier des cardinaux français vers la candidature du cardinal Sarto, un rôle important. On amena Mgr Langénieux dans la chaise à porteurs du Pape : le Pontife se rendit alors auprès du prélat si aimé. Aussitôt après cette entrevue, le cardinal rentrait en France, accompagné de son dévoué et infatigable vicaire général, Mgr Landrieux. Il alla depuis en déclinant encore, miné par la maladie, brisé par les fatigues du retour. Les douloureux événements de l'heure présente contribuèrent pour une large part à aggraver l'état de sa santé.

Ces jours derniers, sentant que les forces l'abandonnaient et que la mort approchait, il manifestait, avec des sentiments touchants, sa résignation à la volonté de Dieu.

C'est vers 2 heures du matin, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, que Mgr Langénieux s'est éteint doucement et pieusement.

Le vénéré défunt a rendu de trop éminents services à l'Eglise et à la France catholique, il eut toujours pour notre œuvre une trop vive sympathie, pour que nos lecteurs ne se fassent pas un devoir de prier avec affection pour le grand ouvrier que le Maître souverain vient de rappeler à lui.

—o—

La mort du cardinal Langénieux porte à dix le nombre des sièges épiscopaux vacants.

Ce sont ceux d'Ajaccio, Bayonne, Chartres, Dijon, Laval, Nevers, Saint-Jean-de-Maurienne, Vannes, Versailles et Reims.

NOUVELLES ROMAINES

« Le Petit semeur »

Avec le premier jour de l'année nouvelle a paru à Rome le premier numéro d'un journal hebdomadaire illustré, *Il piccolo seminatore*. C'est un organe de propagande religieuse populaire très intelligemment conçu : il mérite, il aura bientôt un tirage considérable : aussi de paroisses, directeurs d'œuvres, d'écoles, chefs de famille, lui assureront une grosse clientèle. Le prix est infime : deux lires pour un an. Le numéro 1 porte ces lignes de S. S. Pie X, dont il reproduit l'autographe même :

« Nous espérons que le *Petit Semeur* recueillera bientôt des fruits abondants de bénédiction, » Suivent les approbations flattées de Ll. EEm. les cardinaux Gotti, della Volpe, Respighi et de Mgr Gaspari.

Le texte tient déjà les promesses formulées au sujet de cet organe, où tout est clair, pratique, écrit avec goût et discernement. Plusieurs vignettes ornent ce numéro, imprimé sur les excellentes presses de la Propagande.

L'article de tête fait remarquer que l'Allemagne a deux organes de ce genre, l'un à Stuttgart, l'autre à Trèves, tirant chacun à 100 000 exemplaires ; l'apparition du *Petit Semeur* comble une lacune et apporte une force à l'apostolat populaire.

La population de l'Italie

La Direction de statistique a publié le mouvement de la population, d'après les actes de l'état civil, et les résultats du quatrième recensement.

La population, en 1902, était de 32 861 000 habitants. Or cette était, en 1892, de 28 583 000, et, en 1882, de 30 065 000.

Le nombre des illettrés diminue, quoiqu'il reste fort à faire : l'augmentation du chiffre des époux sachant lire et écrire se trouve en progrès constant. Alors qu'en 1871, 49 hommes et 38 femmes sur 100 pouvaient signer l'acte de mariage, 67 hommes et 54 femmes sur 100 savaient remplir la formalité en 1902. C'est surtout dans le Nord que la diminution du chiffre des illettrés est sensible.

La natalité la plus forte se remarque dans la Venetie, les Pouilles, la Basilicate, la Lombardie, la Sicile : la plus faible, en Ligurie, Piémont, Latium, Toscane. La proportion des naissances illégitimes est en diminution progressive. En 1882, elles s'élevaient à 7,51, du total des naissances : en 1892, à 7,02 ; en 1902, à 5,72.

N'oublions pas, en outre, que les émigrés Italiens sont plusieurs millions de par le monde, et qu'ainsi une race pleine de vitalité prépare à la mère-patrie de nouveaux accroissements de richesse, d'influence et, éventuellement, de territoire.

LE DROIT DE REPONSE

La Cour d'appel de Dijon vient de rendre un arrêt intéressant au sujet de l'obligation des journaux d'insérer les réponses des personnes nommées par eux. Le *Bien Public* avait publié un article dans lequel il critiquait un discours prononcé par M. Radouan, conducteur des ponts et chaussées, adjoint au maire de Dijon et président de la Loge maçonnique. Là-dessus, M. Radouan avait adressé au journal, en demandant l'insertion, une lettre où il employait en parlant d'une tierce personne, des termes tellement crus que le journal, par égard pour ses lecteurs, n'a pas pensé pouvoir les reproduire.

Le *Bien public* s'est donc abstenu d'insérer la lettre qui lui était adressée : il s'est contenté de rectifier une erreur de faits que cette lettre lui signalait. M. Radouan ne s'est pas tenu pour satisfait. Il a assigné le *Bien public* devant le tribunal correctionnel de Dijon pour faire condamner le journal à la reproduction de sa lettre. Il a obtenu gain de cause en première instance. Mais la Cour d'appel a été d'un autre avis.

A la suite d'une éloquente plaidoirie de Me Nourisson, bâtonnier de l'Ordre des avocats, elle a décidé que certaines expressions employées par M. Radouan étaient de telle nature qu'on ne pouvait pas en imposer la reproduction. Sa décision, sur ce point, est une dérision d'espèce. Mais la Cour ajoute que, du moment où l'insertion intégrale d'une lettre rectificative adressée à un journal n'est pas exigible, le journal n'est pas tenu de faire des coupures et de publier le reste, qu'il a par conséquent le droit, en ce cas, de refuser la publication de la lettre tout entière. Sous ce rapport, l'arrêt de la Cour de Dijon, très juridiquement motivé, offre un intérêt général et mérite de ne point passer inaperçu.

M. LE COMTE DE MUN ET L'« ACTION LIBERALE POPULAIRE »

M. le comte de Mun publie dans le *Gaulois* du 1er janvier ses *impressions de fin d'année*.

Elles sont les mêmes, c'est-à-dire profondément tristes.

Un grand fait, dit l'éminent écrivain des douze mois écoulés dans le deuil, domine leur histoire, plus irréparable que les deuils et les hontes, et dont l'inéluctable portée commande sentiment à sa laisser découvrir. Les liens séculaires qui attachaient la France à la Papauté sont brisés. C'est assez pour que l'année 1904 pèse lourdement sur nos destinées.

. . . . . .

Divisés entre nous, sans cohésion, sans discipline, plus séparés par les discordes intestines que rapprochés par les haines communes, nous avons vu nos forces éparses, malgré des résistances partielles et sans lendemain, brisées par la masse ordonnée d'adversaires fortement unis, qui surent, pour atteindre enfin le but poursuivi depuis plus d'un quart de siècle, accepter les chefs nécessaires et les indispensables alliances.

M. de Mun définit ainsi la séparation de l'Eglise et de l'Etat, telle qu'elle sera pratiquée par les sectaires qui le préparent :

Ce n'est pas à briser des entraves qu'ils pensent, mais à forger des chaînes. La séparation de l'Eglise et de l'Etat tient en deux formules : suppression du budget des cultes et police du clergé. Tout le reste, déclarations pompeuses en l'honneur de la liberté, organisation des associations « cultuelles », règlements sur les édifices, tout cela est vain, ce sont des mots qu'ils écrit pour se donner des airs de législateurs ; c'est la violence travestie en articles de loi, le brigand habillé en gendarme.

Soyez assurés que ces gens-là n'ont que deux idées fermes : dépouiller le clergé de ce subsistance dans l'espoir que le culte, faute de ministres, sera détruit dans la moitié du pays ; et le traquer par des lois impitoyables, en le livrant à la surveillance de toute les mouchards officiels et officieux, pour le mettre partout dans l'impossibilité d'exercer son ministère.

La séparation, c'est cela et ce ne peut être autre chose. C'est pourquoi elle ne saurait enfanter que la persécution et, pour mettre les choses au mieux, en supposant qu'on y résiste, la guerre civile. Voilà pour l'intérieur.

Puis viennent les préoccupations extérieures qui sont angoissantes au suprême degré.

Mais M. de Mun n'est pas de ceux qui se découragent, et il signale dans une superbe envolée le réveil de la discipline et de l'action, témoigné par le Congrès et le banquet de l'*Action libérale populaire* :

Hier, en ce Salon des familles de Saint-Mandé qui splendit le programme collectiviste de M. Millerand, 1500 hommes étaient assemblés, venus de toutes les parties de la France. C'était le banquet de clôture de ce Congrès de l'*Action libérale populaire* où, pendant trois jours, sans qu'une parole de discorde s'élevât entre les assistants, les délégués des 150 000 membres de l'Association avaient étudié librement, loyalement, les moyens d'arracher le peuple de France à la tyrannie des jacobins.

Autour des tables, la cordialité, l'entrain, la confiance n'avaient cessé d'animer les familières conversations. On se sentait entre Français, résolus à s'unir contre l'ennemi commun, à sacrifier à l'œuvre de salut leurs préférences et leurs regrets, leurs idées particulières et leurs tendances personnelles, pour n'écouter que la grande voix de la patrie en danger.

Quand Pion se leva, ce flot de volontés avides de discipline et d'action, déferla devant lui en une formidable acclamation. Les drapeaux frémirent : il sembla que l'âme de la France passait dans la salle, grave et reconnaissante.

Avez-vous lu, dans les *Mémoires de Canrobert*, publiés par M. Germain Bapst, la grande scène de Magenta ? Sur le talus du chemin de fer, la garde impériale est engagée dans un combat acharné : le maréchal le gravit à pied, pour interroger l'horizon ; comme il parvient au sommet, dans la fumée, sous la pluie des balles, entre les grands corps des grenadiers déjà tombés autour de lui, sondain les soldats l'aperçoivent et, cessant un moment la fusillade, crient au vieux maréchal Canrobert. Lui, d'un grand geste découvrant lentement sa tête aux longs cheveux historiques : « Messieurs de la garde, dit-il, je vous salue. »

J'ai cru voir à Saint-Mandé quelque chose de semblable. Au milieu du grand combat civil où s'unisse la nation, parmi les victimes de la tyrannie et de la délation, la France, tout à coup a paru, rayonnante de sa gloire antique, et comme ces fils, pressés en foule, l'acclamaient à grands cris, elle, découvrant son front héroïque : « Je vous salue, dit-elle, gardiens fidèles de mon honneur et de ma foi ! »

Puisse cette vision d'hier être un présage pour demain !

Cette vision, elle a illuminé les cœurs de tous ceux qui ont participé à l'admirable manifestation qui a couronné les travaux de l'*Action libérale populaire*, et tous comptent sur le réalisation du présage de relèvement de la France !

J. R.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

913 millions d'excédent de retraite

Du 21 au 31 décembre, les dépôts aux Caisses d'épargne ordinaires se sont élevés à 4 286 841 fr. 43, les retraits à 5 257 350 fr. 20, soit un excédent de retraits de 970 508 fr. 77.

Pour 1904, l'excédent des retraits sur les versements s'élève à 43 178 332 fr. 46.

Il peut être intéressant, à ce sujet, d'établir la balance des versements et retraits depuis que le pouvoir est tombé, ou plutôt a été bénévolement remis par MM. Waldeck-Rousseau et Combes, aux mains des socialistes.

Année 1899. — Excédent des *retraits* 138 millions 814 411 fr. 65.

Année 1899. — Excédent des *retraits* 104 millions 289 114 fr. 08.

Année 1900. — Excédent des *retraits* 258 millions 419 280 fr. 29.

Année 1901. — Excédent des dépôts 1 million 516 989 fr. 45.

Année 1902. — Excédent des *retraits* 173 millions 585 290 fr. 90.

Année 1903. — Excédent des *retraits*, 201 804 482 fr. 06.

Année 1904. — Excédent des *retraits*, 43 178 332 fr. 46.

Soit, au total, neuf cent treize millions 563 871 fr. 93 d'excédent de retraits.

On voit que, sauf un léger excédent de dépôts en 1901, les retraits depuis six ans ont toujours très notablement dépassé les versements.

La différence le plus forte est, toutes circonstances entrent en ligne de compte, à l'actif de 1903. Les retraits avaient été plus considérables en 1900, mais ce fait pouvait provenir des derniers résultats de l'application mécanique de la loi qui ramenait de 2 000 à 1 500 francs le maximum du dépôt à inscrire sur chaque livret ; cette raison ne subsiste plus depuis longtemps.

Sous ce chiffre formidable de 913 millions et demi d'excédents de retraits, la période de deux ans et demi du ministère Combes (juin 1902-décembre 1904) compte pour 418 millions 568 105 fr. 81.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ARMÉE

Tous les officiers ont reçu, il y a quelques jours, sous enveloppe bulle un document reproduisant in-extenso le discours prononcé par M. Berteaux au banquet qui lui fut offert par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, le 17 décembre dernier.

Cette distribution, faite par le Grand-Orient, avait pour but de prévenir les officiers que le ministre de la Guerre, loin de protester contre l'introduction de la politique dans l'armée, favorise l'entrée des officiers dans la Société secrète la Franc-Maçonnerie, et cela au lendemain même de l'œuvre de délation contre laquelle la Chambre a protesté.

Dans le document dont nous parlons, qui comprend quatre pages, on trouve à la première le portrait de M. Berteaux, en regard de l'allocution ministérielle ; en troisième page, un discours de M. Pelletan, qui a fait de ses bureaux une succursale du Grand-Orient, et, enfin, en quatrième, l'étrange déclaration suivante sur l'armée et la Franc-Maçonnerie.

DÉCLARATION

Saisi par M. Lafferre, député, président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, de la question de savoir quelle portée il convenait d'accorder à la circulaire du 15 novembre 1904, relative aux Sociétés et Associations dont les officiers et militaires de tous grades peuvent faire partie, M. Berteaux, ministre de la Guerre, lui a déclaré et l'a autorisé à déclarer qu'il en référait sur ce point à la note officielle rectificative ci-dessous, parue dans les journaux du 16 décembre 1904, disant :

Cette circulaire a eu pour but, non de supprimer des autorisations ou tolérances consenties depuis plus d'un siècle, mais purement et simplement de faciliter pour les militaires de tous grades l'entrée dans les Sociétés de mutualité (assistance et prévoyance).

Il en résulte que la circulaire du 15 novembre est extensive et non restrictive, et fixe notamment les conditions dans lesquelles les officiers et militaires de tous grades peuvent faire partie des mutualités.

Mais elle n'entend toucher en rien aux autorisations et tolérances séculaires dont jouissent les Associations philosophiques et humanitaires et en particulier la **Franc-Maçonnerie.**

M. Berteaux a-t-il vraiment fait cette déclaration ? A-t-il été prévenu de l'usage qui s'en suivrait ? L'approuve-t-il ? Ne se rend-il pas compte que le campagne, vient sa déclaration, va à l'encontre de la nécessité de l'apaisement et de l'appel à la camaraderie de ce circulaire, aussi bien que contre les ordres du jour votés par le Chambre ?

Reconnaît-lieu Grand-Orient le droit d'abroger sa circulaire insérée au *Bulletin officiel du ministère de la Guerre* ?

Il en serait de cette circulaire comme il en est des sentences des tribunaux aux yeux de le Franc-Maçonnerie.

Seule, les jugements rendus par le Grand-Orient comptent.

Seules, les déclarations du ministre de la Guerre au Grand-Orient comptaient.

M. Berteaux l'entend-il ainsi ?

Cette scandaleuse réclame a indigné le monde militaire.

Un député, M. Pugliesi-Conti, a immédiatement adressé à M. Berteaux la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

M. Lafferre, président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, fait distribuer aux officiers, sous le couvert de votre nom et de votre autorité, une circulaire qui les engage à faire partie de la Franc-Maçonnerie, au lendemain même du rôle déshonorant joué par cette Association.

J'aurai l'honneur, dès la rentrée, de vous interpeller sur la part de responsabilité que vous comptez revendiquer au sujet de cette circulaire.

AUTOUR DE LA DÉLATION

Les délateurs et la Légion d'honneur

Le *Gaulois* croit savoir que le semaine ne se passera pas sans que deux sanctions, l'une visant un légionnaire militaire, l'autre un légionnaire civil, l'un habitant le province, l'autre ayant domicile à Paris, soient rendues publiques et donnent ainsi pleine et entière satisfaction à l'armée et au pays.

Le grand-chancelier et le Conseil de l'Ordre, ajoute notre confrère, marchent droitement unis, et d'un accord unanime, dans le voie que leur trace le souci de l'honneur national.

—o—

On sait que le colonel de Rancougne a demandé la radiation du délateur Bégaicourt. Celui-ci a riposté en poursuivant M. Guyot de Villeneuve et plusieurs journaux pour diffamation et publication de renseignements erronés.

La Fr. Bégaicourt joue de malheur.

Le *Figaro* publie en effet la preuve matérielle de l'authenticité du dossier. C'est le fac-similé d'une fiche contre le général Lacoste. En voici le texte :

Saint-Quentin, le 16 juillet 1901.

T.·. C.·. F.·.

Je m'empresse de satisfaire au désir que vous voulez bien m'exprimer concernant le personnage en question.

« Esprit faux, Strait — rend le service impossible à ses inférieurs à tous les degrés de la hiérarchie — manque absolument de logique, chéquieux à l'excès jusqu'à l'indignité envers ses supérieurs. Méchant, violent, injurie les petits. Un chef de bataillon, des nôtres, prend sa retraite pour s'éviter une surprise désagréable ou de terminer sa carrière par une traduction devant un Conseil de guerre.

« Ne donne et ne donnera aucun gage au gouvernement actuel. Ménage la chèvre et le chou. Est toujours prêt à passer dans le camp opposé — profondément jésuite. Paraît appartenir aux idées du passé. Ne sa déride que très difficilement et évite avec affectation de prononcer le mot de République.

« N'a jamais su que troubler sans instruire. Dans un milieu privé et en présence de civils, il disait récemment : « Les officiers d'aujourd'hui, comparés à ceux du passé, ne sont que des imbéciles. »

« En résumé, à tous les titres, c'est un triste sire, un pauvre chef, plein de malveillance, dépourvu de ces qualités indispensables pour mériter l'honneur de commander à ses semblables. »

En attendant le plaisir de vous revoir, T.·. C.·. F.·., je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments fraternels dévoués.

L. Bégaicourt.

M. le général Lacoste, commandant la 8e brigade d'infanterie à Saint-Quentin.

—o—

La vicomte de Monligoy, ancien préfet, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'adresser à M. le général Florentin, grand-chancelier de l'Ordre, la lettre suivante :

Monsieur le grand chancelier,

Aujourd'hui seulement, je prends connaissance de la protestation énergique que vous avez reçue contre ceux qui ont failli à leur serment en souillant par la délation la croix qu'ils avaient juré de respecter et de conserver pure de toute souillure.

Je suis un de vos plus vieux légionnaires. J'ai reçu la croix en Afrique, en 1859, à une époque où elle était véritablement l'emblème de l'honneur..... car alors on n'en faisait pas litière comme aujourd'hui.

Je viens donc vous prier respectueusement de vouloir bien ajouter mon nom à la liste des légionnaires qui ont signé la protestation à laquelle et du plus profond de mon cœur je donne mon adhésion la plus entière.

Veuillez agréer, etc.

Vicomte de Montigny,
99, avenue de Villiers, Paris.

Paris, 31 décembre.

Le vicomte de Montigny a 87 ans.

Parmi les légionnaires ayant envoyé leur adhésion au général Février, ajoutons les suivants :

Le général Lebelin de Dionne, ancien membre du Conseil de l'Ordre : Fernand Faure, ancien député, ancien directeur général de l'enregistrement, professeur à la Faculté de droit de Paris ; le général Pesouellier, le général Hallot, Engel, industriel ; Dr Dedet, médecin de la marine en retraite ; Venturini, négociant ; le général Beranger, le général de Fraschesville, Dr Decori, le général Massenet de Marancour, Jules, lieutenant de vaisseau de réserve ; le commandant Marechal, Ch. Dumaine, fondé de pouvoir de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Rambaud, commissaire-adjoint de la marine en retraite ; Broc, Cossen, Vasseur, capitaine en retraite ; général Thiery, A. de Pinci, ministre plénipotentiaire ; Léon Noël, ancien ministre plénipotentiaire.

Général baron Rébillot ; E. Hnesrd, ancien inspecteur des finances ; L. Berun, ingénieur des ponts-et-chaussées en retraite ; général d'Espeuilles ; colonel Dubermes ; Paul Simon, négociant ; A. Moncel, rentier ; général Massing ; colonel Bouilis de Serres ; Georges Rolland, ingénieur en chef des mines ; général Malapert, général de Vardiera, général Bottard ; L. Brunnd, conservateur honoraire des eaux et forêts, lieutenant d'infanterie territoriale.

Le délateur Guillemé

M. Jean de le Mardière, maire du Givre (Vendée) et administrateur de la succursale de la Banque de France à La Roche-sur-Yon, a écrit le 5 décembre 1904 à M. Guillemé, maire de la Roche-sur-Yon et censeur de cette succursale, la lettre suivante :

Convoqué pour le 12 courant à une réunion du Conseil d'administration de la Banque, je serais exposé, si je vous y rencontrais, à vous manifester les sentiments que m'inspirent les faits de délation dont vous avez été publiquement accusé à la tribune de la Chambre et dont vous n'êtes point parvenu à vous disculper.

Je me fais une trop haute idée de la mission très honorable dont la Banque nous a investis pour concevoir que les relations entre les divers membres de son administration puissent consister en autre chose qu'en un échange d'estime et de confiance réciproques.

Ne pouvant plus vous accorder ni l'une ni l'autre, j'aviterai de ma rencontre à la réunion du 12 décembre, par égard pour M. le directeur de la succursale et pour mes autres collègues dans la crainte de les désobliger par le spectacle d'une scène délicate, et je ne pouvais en leur présence être assez maître de moi pour composer mon attitude à votre égard. Mais je tiens à vous informer du motif de mon abstention, dont par le même courrier j'ai l'honneur de faire part à M. le gouverneur de la Banque de France et à M. le directeur de la succursale.

Les pompes funèbres et la Ville de Paris

La deuxième Commission municipale et, après elle, le Conseil municipal, en ses derniers jours de session, se sont occupée de la réorganisation des pompes funèbres. Ce service était, hier encore, un monopole concédé à une Société. Depuis que la loi due à M. Rabier a été approuvée par le Sénat en deuxième lecture et est revenue devant la Chambre, il n'en est plus de même. Et, dans ces conditions, le Conseil municipal s'inquiète de la situation nouvelle faite à la Ville de Paris.

Il a été décidé, en séance publique de l'assemblée communale, qu'un projet serait présenté à une prochaine session dans lequel toute la question serait étudiée. En attendant, au nom des intérêts de la Ville de Paris, MM. Grébeuval et Ranvier, président et rapporteur de la Commission, protestent contre certaines prescriptions qu'édicte la nouvelle loi.

Provisoirement, une entente est intervenue entre la Société concessionnaire et l'administration parisienne.

A L'HOTEL DE VILLE

A la reprise de la séance de samedi, M. Ernest Caron fait approuver le cahier des charges d'un emprunt de 100 millions autorisé par la loi, pour faire face à la dépense résultant de l'abaissement anticipé du prix du gaz.

M. Quentin-Bauchart fait voter 1 000 francs à l'Aéro-Club. Il fait accepter par la Ville la don par la manufacture de Sèvres des objets qu'elle envoya à l'Exposition de Saint-Louis.

On accorde 10 000 francs à la Société de préservation contre la tuberculose, dans les écoles du Ve arrondissement : 200 francs pour le monument de Robert Pinsquette, l'auteur de *Rip*, le musicien des *Cloches de Corneville*. Ensuite MM. Deville et Terot invitent l'administration à modifier le projet de M. Carré, tendant à la construction d'un théâtre populaire d'opéra-comique ; 1 000 francs sont réservés pour les travaux entrepris à l'église de la Trinité.

Puis on discute le rapport de M. Chautard sur la dénomination à donner à des rues de Paris.

Dans le projet de délibération se trouvent notamment les noms de Emile Zola et de Villebois-Marcoil. M. Massard a demandé qu'on attribuât de donner à une rue de Paris le nom d'un homme politique, d'un littérateur ou d'un soldat, que cet homme qu'on veut honorer soit mort depuis au moins cinq ans.

Il y a eu scrutin et la proposition de M. Massard, amendée par M. Grébeuval à à moins que la personne à honorer eût rendu des services à la Ville de Paris », a été adoptée par 39 voix contre 38.

M. Fribourg, socialiste, est alors monté à la tribune, désirant qu'on fît une exception pour l'auteur de *Germinal*, ou du moins qu'on voulât, dès maintenant, qu'un principe, le nom de Emile Zola pût être donné, dans trois ans, à une rue de Paris. M. Oudin a réclamé l'ordre du jour pur et simple sur cette proposition, qui a été adoptée par 57 voix contre 34.

Un autre incident est soulevé par M. Jousselin qui pose une question à M. Bédorez, directeur de l'enseignement, au sujet de l'attitude de 300 instituteurs qui, dans une réunion électorale, ont voté un ordre du jour félicitant le professeur Thalamas. M. Jousselin demandait qu'on blâmât ces instituteurs.

M. Bédorez s'est borné à répondre que la réunion était électorale et que les instituteurs y socialisaient au tant que simples citoyens. Il a ajouté qu'il ne connaissait pas pour ces instituteurs qui étaient visés, et que pour les connaître il lui faudrait faire une enquête et dès lors interroger les uns et les autres, ce qui serait un encouragement à la délation.

M. Chassaigne-Goyon pose la question sur un autre terrain, désireux qu'il est de rester convaincu que le personnel enseignant saurait entretenir au cœur des enfants l'amour de la patrie et le culte du drapeau. M. Faillet s'est élevé contre l'attitude de M. Thalamas, estimant qu'en touchant à Jeanne d'Arc, le professeur avait touché à la nationalité française et affirmant que le République et les républicains, voire même les socialistes pouvaient revendiquer le grande figure de la héroïne française.

Après une discussion mouvementée à laquelle ont pris part MM. Landrin, Billard et Pierre Morel, ce dernier a proposé l'ordre du jour pur et simple, qui n'a été peut-être adopté à la majorité de 61 voix contre 32 que parce que les explications de M. Bédorez avaient laissé entendre que les instituteurs avaient agi en dehors de l'école, comme hommes privés et nullement comme éducateurs de la jeunesse.

Enfin M. Lefèvre apporte la balance de budget.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 368 001 288 fr. 73, avec une réserve de 2 357 803 fr. 76, sur lesquelles il est prélevé environ 600 000 francs pour constructions scolaires.

Là-dessus, M. Desplas prononce l'allocution d'usage et le préfet déclare que la session est close.

LA GRACE DES CRETTIEZ

Le président de la République a signé, samedi, à l'occasion du Jour de l'An, la grâce de M. Henri Crettiez, condamné par la Cour d'assises de la Haute-Savoie à huit mois de prison pour avoir, avec ses trois frères, tiré sur la foule des grévistes qui assiégeaient leur maison.

M. Henri Crettiez a reçu, hier soir, à huit heures, notification de sa délibération et est aussitôt sorti de prison.

M. Henri Crettiez n'a pas eu à se plaindre du régime de la prison. Il pense que ses trois frères, Jean, Marcel et Michel, qui ont été condamnés à une année de prison et auront accompli la moitié de leur peine le 15 janvier, seront libérés à cette date.

Il a dit que plusieurs pétitions circulaient à Cluses pour demander leur retour dans cette ville. Elles sont signées par les grévistes aussi bien que par la masse de la population. C'est une preuve que les grévistes n'ont pas gardé rancune.

AVIS TRÈS IMPORTANTS

Le Calendrier de la Croix a eu un tel succès que, malgré deux éditions successives, il est complètement épuisé.

Nous ne pouvons donc, à notre grand regret, servir les commandes qui nous arrivent maintenant.

Pour stimuler un peu les retardataires, ajoutons qu'il reste encore un petit nombre d'exemplaires du « Redium » (*Almanach du Pèlerin*) et de Mon Almanach. Se hâter si l'on tient à ne pas s'exposer à un nouvel échec.

Mon Almanach, prix : l'unité, 0 fr. 15 ; port, 0 fr. 05. Remises ordinaires par quantités, 7/6, 15/12, 70/50, 150/100.

Almanach du Pèlerin, prix : l'unité, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 20. Remises spéciales par quantités, 3/6, 18/12, 34/50, 160/100, 350/200, 900/500, *port en sus*.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe.

SEMENCES D'ESPOIR

Comme chaque année, à pareille date, nous croyons intéressant de donner le relevé du *Nécrologe* des missions pour 1904.

Comme toujours aussi, on remarquera la place d'honneur que tient la France en cette page où la foi catholique s'affirme par la mort de ses apôtres, glorieuse contre-partie des apostasies et des reniements officiels.

La liste comprend 165 noms (13 évêques et 152 prêtres), qui se répartissent en 68 Français et 13 Alsaciens, à peu près exactement la moitié du chiffre total, et 84 étrangers de nationalités diverses : Parmi ces étrangers figurent 21 Italiens, 12 Espagnols, 11 Belges, 6 Autrichiens, 5 Irlandais, 5 Allemands, 3 Suisses, 3 Syriens, 3 Chinois, 2 Bavarois, 1 Badois, 1 Wurtembergeois, 1 Hollandais, 1 Luxembourgeois, 1 Polonais, 1 Canadien, 1 Péruvien, 1 Brésilien, 1 Colombien, 1 Equatorien, 1 Américain des Etats-Unis, 1 Maltais, 1 Africain.

Voici les diocèses d'origine des 68 missionnaires français (en dehors des 13 appartenant au diocèse de Strasbourg) : Le Puy, 5 ; Lyon, 3 ; Vannes, 3 ; Cambrai, 2 ; Annecy, 2 ; Laval, 2